



Commune de  
Blonay - Saint-Légier  
CONSEIL COMMUNAL

Blonay, le 26 juin 2026

**Préavis N° 21-2026 concernant les comptes 2025  
de l'Entente Intercommunale sur la Taxe de  
Séjour et sur la taxe sur les résidences secondaire  
Riviera – Villeneuve (CITS)**

## EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 23 juin 2026 présidée par M. Charles Morard, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 21-2026,

où le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a refusé à la majorité (9 oui, 36 non et 14 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :**

- Adopter les comptes 2025 de l'Entente Intercommunale sur la Taxe de Séjour et la taxe sur les résidences secondaire Riviera – Villeneuve (CITS)

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 23 juin 2026.

### LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La secrétaire

  
Charles Morard

  
Ariane Wunderli

